

0.1 Les liaisons qui fondent la structure du réel

a) LE FONDEMENT PAR LE CAS PARTICULIER

L'argumentation par l'exemple

P 471-472 : « Quand un phénomène est-il introduit dans le discours à titre d'exemple, c'est-à-dire comme l'amorce d'une généralisation? En faveur de quelle règle l'exemple cité constitue-t-il un argument? Voici les deux questions qui se posent tout naturellement. »

En sciences, les cas particuliers sont traités soit comme des exemples devant mener à la formulation d'une loi ou la détermination d'une structure, soit comme échantillons, c'est-à-dire illustration d'une loi ou d'une structure reconnues. En droit, invoquer le précédent, c'est traiter celui-ci comme un exemple fondant une règle, nouvelle au moins sous certains de ses aspects. »

« Néanmoins, quand des phénomènes particuliers sont évoqués les uns à la suite des autres, surtout s'ils offrent quelque similitude, on sera enclin à y voir des exemples, alors que la description d'un phénomène isolé eût été prise plutôt pour une simple information. »

« Schopenhauer mentionne un stratagème consistant à tirer de ce que dit l'orateur certaines conclusions qui vont à l'encontre de sa pensée (1) : traiter comme exemple ce que l'orateur n'entendait point ainsi, peut être manière de l'embarrasser fortement.

L'emploi de l'argumentation par l'exemple, bien qu'ouvertement proclamé, tend souvent à nous faire passer de celui-ci à une conclusion également particulière, sans qu'aucune règle soit énoncée : c'est ce qu'on appelle l'argumentation du particulier ait particulier »

« On pourra également la maintenir en restreignant son champ d'application, en recourant, par exemple, à la notion d'exception : la relation entre les événements liés par la loi cesse, comme en grammaire ou en linguistique, d'être absolue. Parfois on cherchera à remplacer une loi déterministe par une corrélation plus ou moins forte. »

« Une bonne part de l'argumentation consiste à amener les auditoires à penser le fait invalidant, c'est-à-dire à reconnaître que les faits qu'ils admettent contreviennent à des règles qu'ils admettent aussi. » « Dans l'argumentation par l'exemple, le rôle du langage est essentiel. Quand deux phénomènes sont subsumés sous un même concept, leur assimilation semble résulter de la nature même des choses, tandis que leur différenciation semble nécessiter une justification. C'est pourquoi, sauf dans les disciplines où l'usage de concepts est concomitant d'une technique qui précise leur champ d'application, ceux qui argumentent adapteront souvent les notions utilisées aux besoins de leur exposé. L'argumentation par l'exemple fournit un cas éminent où le sens et l'extension des notions sont influencés par les aspects dynamiques de leur emploi. D'ailleurs cette adaptation, cette modification des notions paraît le plus souvent si naturelle, si conforme aux besoins de la situation, qu'elle passe à peu près complètement inaperçue. »

L'illustration

P 481 : « L'illustration diffère de l'exemple en raison du statut de la règle qu'ils servent à appuyer.

Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications possibles, augmentent sa présence dans la conscience. S'il y a des situations où l'on peut hésiter quant à la fonction que remplit tel cas particulier introduit dans une argumentation, la distinction proposée nous semble cependant importante et significative, car, le rôle de l'illustration étant différent de celui de l'exemple, son choix sera soumis à d'autres critères. Alors que l'exemple doit être incontestable, l'illustration, dont ne dépend pas l'adhésion à la règle, peut être plus douteuse, mais elle doit frapper vivement l'imagination pour s'imposer à l'attention.

Aristote déjà avait distingué deux emplois de l'exemple suivant que l'on dispose ou non de principe d'ordre général. (Usage comme élément d'induction, usage comme témoignage.) Mais, d'après lui, le rôle des cas particuliers serait différent selon qu'ils précèdent ou suivent la règle à laquelle ils se rapportent. Ce qui ferait que :

si on les place en tête, il faut nécessairement en produire plusieurs ; en épilogue, même un seul suffit ; car un témoin honnête, fût-il seul, est efficace (1). »

« L'ordre du discours n'est cependant pas un facteur essentiel. Les exemples peuvent suivre la règle qu'ils doivent prouver, les illustrations d'une règle parfaitement admise peuvent précéder son énoncé ; tout au plus l'ordre incitera-t-il à considérer un fait comme exemple ou comme illustration - et Aristote a raison d'avertir que l'exigence de l'auditeur sera plus grande dans la première interprétation. »

P 482 : « Bacon, soulignant très fortement qu'il ne s'agit pas d'une question concernant l'ordre du discours mais bien son contenu, affirme, lui, que les exemples doivent être détaillés dans leur usage inductif, parce que les circonstances peuvent jouer un rôle capital dans le raisonnement, tandis que dans leur usage « servile » ils peuvent être rapportés succinctement (1). Sur ce point nous ne suivons pas Bacon, car l'illustration, visant à donner la présence, devra parfois être développée et contenir des détails frappants et concrets, dont au contraire l'exemple sera prudemment dépouillé pour éviter que la pensée ne soit distraite ou ne dévie du but que se propose l'orateur. L'illustration risque beaucoup moins que l'exemple, d'être mal interprétée, puisque nous sommes guidés par la règle, connue et parfois très familière. Whately dit très nettement que certains exemples ne sont pas introduits pour prouver, mais pour rendre clair,

: « Bien que subtile, la nuance entre exemple et illustration n'est pas négligeable, car elle permet de comprendre que, non seulement le cas particulier ne sert pas toujours à fonder la règle, mais que parfois la règle est énoncée pour venir à l'appui des cas particuliers qui paraissent devoir la corroborer. Dans leurs contes fantastiques, Poe et Villiers de l'Isle-Adam commencent souvent leur récit par l'énoncé d'une règle, dont celui-ci ne serait ensuite qu'une illustration : ce procédé vise à renforcer la crédibilité des événements. »

(Cf aussi les fables de La Fontaine et les Fables mathématiques, et le Sens de la formule)

P 484-485 : « Parce que l'illustration vise à accroître la présence, en concrétisant à l'aide d'un cas particulier une règle abstraite, on a souvent tendance à y voir une image[...]. Or l'illustration ne tend pas à remplacer l'abstrait par le concret, ni à transposer les structures dans un autre domaine comme le ferait l'analogie. Elle est véritablement un cas particulier, elle corrobore la règle, qu'elle peut même, comme dans le proverbe, servir à énoncer. Ce qui est vrai, c'est que l'illustration est souvent choisie pour le retentissement affectif qu'elle peut avoir.

Le modèle et l'antimodèle

Il existe des conduites spontanées d'imitation. Aussi la tendance à l'imitation a-t-elle été considérée souvent comme un instinct, et de la plus haute conséquence aux yeux du sociologue. Par ailleurs on connaît la place attribuée par la psychologie contemporaine aux processus d'identification. Nous-mêmes avons insisté sur le rôle de l'inertie, sur le fait que la répétition d'une même conduite n'a pas, contrairement à la déviation et au changement, à être justifiée, et sur l'importance qui, par là, s'attache au précédent.

Mais l'imitation d'une conduite n'est pas toujours spontanée, Il arrive que l'on y soit invité.

« Le modèle indique la conduite à suivre ; il sert aussi de caution à une conduite adoptée. [...] Ajoutons cependant que l'indifférence au modèle peut, elle-même, être donnée en modèle : on propose en modèle celui qui est capable de se dérober aux tentations de l'imitation. Le fait qu'il peut y avoir une argumentation par le modèle sur ce plan de l'originalité montre nettement que les modes d'argumentation s'appliquent aux circonstances les plus diverses, c'est-à-dire que la technique argumentative n'est pas liée à telle situation sociale définie ni au respect de telles ou telles valeurs. »

« Le modèle doit surveiller sa conduite, car le moindre de ses écarts en justifiera mille autres, très souvent

même à l'aide d'un argument a fortiori. »

« À première vue, tout ce que nous avons dit du modèle peut s'appliquer, mutatis mutandis, à l'antimodèle. Parfois on sera, au moment d'une délibération, incité à choisir un comportement parce qu'il est opposé à celui de l'antimodèle; la répulsion ira parfois jusqu'à provoquer le changement d'une attitude antérieurement adoptée, pour la seule raison que c'est également celle de l'antimodèle. Un trait important distingue pourtant cette forme d'argumentation de celle par le modèle : alors que, dans cette dernière, on propose de se conformer, fût-ce de façon maladroite, à quelqu'un, et que donc la conduite à adopter est relativement bien connue, dans l'argument de l'antimodèle on incite à se distinguer de quelqu'un, sans que l'on puisse toujours en inférer une conduite précise. C'est souvent par référence implicite à un modèle qu'une certaine détermination de cette conduite sera possible. »

« Cependant l'introduction de l'antimodèle, au lieu de viser simplement à un effet révulsif, peut servir d'amorce à une argumentation a fortiori, l'antimodèle représentant un minimum en dessous duquel il est indécent de descendre. D'ailleurs comme l'antimodèle est souvent, en même temps, un adversaire à combattre et éventuellement à abattre, le rôle dans l'argumentation, d'un même être abhorré, sera complexe. On sait que la compétition développe les ressemblances entre antagonistes, qui, à la longue, s'empruntent tous les procédés efficaces : c'est parce que ce sont celles de l'adversaire que certaines techniques pourront être préconisées. Cependant, lorsque celui-ci est aussi l'antimodèle, on aura soin très souvent de séparer moyens et fins, ou encore de distinguer temporaire et permanent, indispensable et superflu, licite et illicite »

« En proposant à autrui un modèle ou un antimodèle, on sous-entend, à moins de restreindre leur rôle à des circonstances particulières, que soi-même on s'efforce également de s'en rapprocher ou de s'en distinguer. Cela permet des réparties comiques, du genre de celle-ci : au Père, qui dit à son fils, qui travaille mal, « A ton âge, Napoléon était premier en classe », l'enfant réplique « A ton âge, il était empereur. »

L'être parfait comme modèle

« Pour obvier à ces inconvénients, les auteurs sont amenés à embellir ou à noircir la réalité, à créer des héros et des monstres, tout bons ou tout mauvais, à transformer l'histoire en mythe, en légende, en image d'Épinal. Mais même alors, la multiplicité de modèles ou d'antimodèles ne permet pas d'en tirer une règle de conduite unique et claire. »

p; 45 La métaphorisation des vieilles identités en identités faibles, analogiques, sont basées comme dit Foucault, sur la ressemblance, la similitude, l'analogie, prises au départ pour argent comptant, ce qui est inévitable et n'a pas forcément pour objectif de préserver à tout prix les vieilles réponses.